

PORTU DI CUMMERCIU D'ISULA ROSSA PORT DE COMMERCE DE L'ILE-ROUSSE

=====

CONCESSION DU PORT DE COMMERCE DE L'ISULA

À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BASTIA
ET DE LA HAUTE-CORSE

=====

AVENANT n° 1 **au cahier des charges de la concession portuaire** **en date du 21 décembre 2001**

(Arrêté n° 2594 du 20 décembre 2001
du Président du Conseil général de la Haute-Corse)

Article 1 : Le périmètre de la concession est modifié par le retrait :

- des parcelles cadastrées A79, A428, A429 et A431, parcelles naturelles qui n'ont aucun intérêt stratégique pour la concession ;
- en limite avec le port de pêche, des installations (aire de halage, cale de mise à l'eau et terre-plein les jouxtant) qui sont à usage exclusif du port de pêche.

Article 2 : Le plan de délimitation de la concession annexé au cahier des charges de la concession portuaire du 21 décembre 2001 est remplacé par le nouveau plan annexé au présent avenant et dénommé « Plan de délimitation de la concession - Avenant n° 1 ».

Article 3 : L'article 2.3 du cahier des charges de la concession est modifié comme suit :

2.3 - Le concessionnaire est chargé de la gestion domaniale des biens compris dans le périmètre de la concession tel qu'il est matérialisé sur le plan annexé au présent avenant n° 1.

Sont exclus de la concession :

- *les ouvrages de signalisation maritime, propriétés de l'Etat et gérés par le service des Phares et Balises de Méditerranée :*
 - o *Feu tribord de la jetée (ESM n° 1631 / n° 2B 00031) ;*
 - o *Marque de la zone d'évitage (BFI - n° 2B 00033) située à la position 42°38'34" N - 08°56'33" E ;*
- *la portion d'emprise du rond-point édifée sur la parcelle cadastrée A92.*
- *les emprises de la route départementale et de la voirie d'accès au phare de La Pietra.*

Le concessionnaire s'engage à exercer l'ensemble... (la suite du texte de l'article 2.3 est inchangée)

Article 4 : Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

AIACCIU, u

Le Président du Conseil
exécutif de Corse,

Le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie de Corse,

Gilles SIMEONI

Jean DOMINICI

PORT DE COMMERCE DE L'ILE-ROUSSE

=====

CONCESSION DU PORT DE COMMERCE DE L'ISULA

À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BASTIA
ET DE LA HAUTE-CORSE

=====

AVENANT N° 1

au cahier des charges de la concession portuaire en date du 21 décembre 2001

Arrêté n° 2594 du 20 décembre 2001
du Président du Conseil général de la Haute-Corse

PLAN DE DÉLIMITATION DE LA CONCESSION

LÉGENDE DU PLAN DE DÉLIMITATION DE LA CONCESSION

Les limites de la concession du port de commerce de L'île-Rousse sont fixées de la façon suivante :

○ **Du côté Mer :**

Limite matérialisée par un trait continu rouge  englobant :

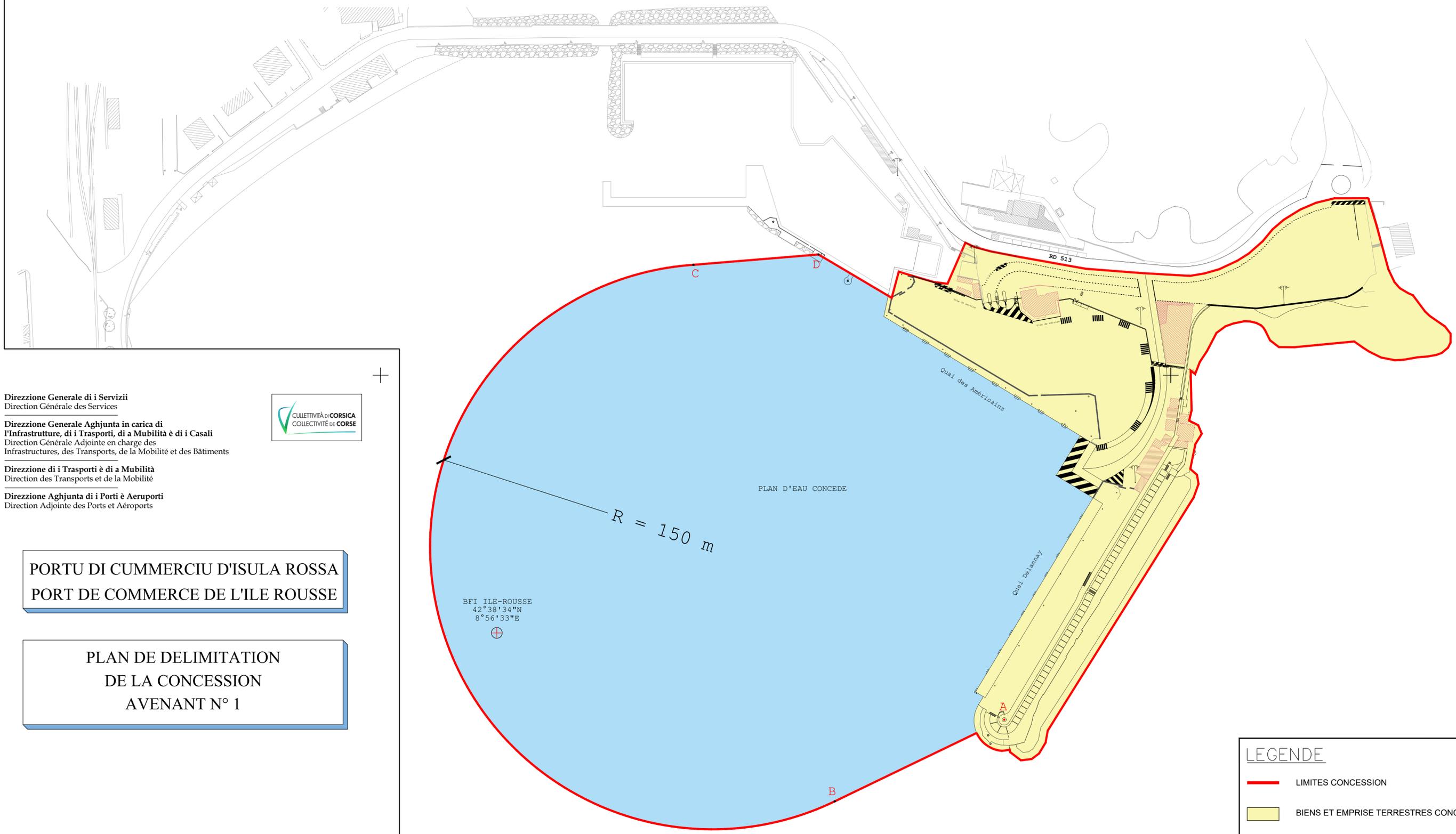
- les blocs de protection de la jetée ;
- le plan d'eau délimité par la courbe ABCD figurant au présent plan de délimitation joint et défini comme suit :
 - AB : alignement du feu de la jetée au 154°30 compas sur une longueur de 100 mètres comptée à partir de ce même feu définissant le point de tangente à une portion de cercle d'un rayon de 150 mètres ;
 - BC : tracé d'un demi-cercle susvisé de rayon 150 mètres ;
 - CD : segment d'une longueur de 65 mètres tangent au demi-cercle susvisé ayant pour extrémités la pointe Sud du môle des pêcheurs et le point de tangente de ce même cercle.

○ **Du côté Terre ;**

Limite matérialisée par un trait continu rouge .

○ **Sont exclus de la concession :**

- les ouvrages de signalisation maritime propriétés de l'Etat gérés par le Service des Phares et Balises de Méditerranée : feu tribord de la jetée (ESM n° 1631/n° 2B 00031) et marque de la zone d'évitage située à la position 42°38'34"N - 08°56'33"E (BFI - n° 2B 00033);
 - la portion d'emprise du rond-point édiflée sur la parcelle cadastrée A92 ;
 - les emprises de la route départementale et de la voirie d'accès au phare de La Pietra.
-



Direzione Generale di i Servizi
 Direction Générale des Services

Direzione Generale Aghjunta in carica di l'Infrastrutture, di i Trasporti, di a Mubilità è di i Casali
 Direction Générale Adjointe en charge des Infrastructures, des Transports, de la Mobilité et des Bâtiments

Direzione di i Trasporti è di a Mubilità
 Direction des Transports et de la Mobilité

Direzione Aghjunta di i Porti è Aeroporti
 Direction Adjointe des Ports et Aéroports



PORTU DI CUMMERCIU D'ISULA ROSSA
PORT DE COMMERCE DE L'ILE ROUSSE

PLAN DE DELIMITATION
DE LA CONCESSION
AVENANT N° 1

LEGENDE	
	LIMITES CONCESSION
	BIENS ET EMPRISE TERRESTRES CONCEDES
	PLAN D'EAU CONCEDE

Reference:
 Dessiné le : 18/03/2022
 DOSSIERS 2022/ILE ROUSSE (Ang)